



REPUBLIQUE DU NIGER

Fraternité – Travail – Progrès

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

SECRETARIAT PERMANENT DU COMITE NATIONAL DU CODE RURAL

COMITE CHARGE DE PREPARER LES ETATS GENERAUX SUR LE FONCIER RURAL

ÉTATS GENERAUX SUR LE FONCIER RURAL

COMMUNIQUE FINAL

Du 13 au 16 février 2018, se sont tenus au Palais de Congrès de Niamey, les Etats Généraux sur le Foncier Rural (EGFR) au Niger.

La tenue des EGFR a été voulu et décidé par le gouvernement du Niger pour permettre aux différents acteurs du foncier de conduire un débat informé sur le bilan de vingt-cinq ans de mise en œuvre des principes d'Orientation du Code rural, ainsi que les différents textes subséquents régissant l'accès au foncier rural. C'est aussi l'opportunité de proposer des pistes pour la formulation d'une véritable politique foncière Nationale visionnaire et fonctionnelle et de convenir d'une feuille de route devant guider la préparation de cette politique.

La Cérémonie officielle d'ouverture des travaux a été placée sous la Présidence de Son Excellence **Monsieur Brigi RAFINI**, Premier Ministre, Chef du Gouvernement et sous le parrainage **Monsieur Albadé ABOUBA**, Ministre d'Etat, Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage, Président du Comité National du Code Rural,.

Les assises des EGFR ont vu la participation des Ministres membres du Gouvernement, des Présidents des Institutions de la République, des députés nationaux, des autorités administratives et coutumières, des Représentants des Ministères membres du CNCR, des élus locaux, des organisations de la société civile,

des partenaires techniques et financiers et bien d'autres acteurs intervenant dans le domaine du foncier rural.

I. La cérémonie d'ouverture de la session

Elle a été marquée par quatre interventions (i) l'allocution du représentant de la société civile, (ii) l'allocution du Représentant Résident de la Fao au Niger, (iii) l'allocution prononcée par l'ambassadeur de l'Union Européenne en République du Niger au nom de tous les Partenaires Techniques et Financiers et enfin (iv) le Discours d'ouverture du Premier Ministre, Chef du Gouvernement.

Dans son allocution, le Représentant des Organisations de la société civile **Monsieur Djibo BAGNA** a rappelé d'abord le rôle qu'ils ont joué dans la préparation des états généraux notamment l'organisation des ateliers régionaux et la tenue d'un pré-forum pour sensibiliser et préparer leur contribution. Il a ensuite précisé les acquis et les faiblesses du cadre de la Gouvernance Foncière mis en place par l'Etat du Niger à travers le Code Rural. Il a enfin évoqué les préoccupations et inquiétudes majeures de la société civile relativement au phénomène d'occupation abusive et d'accaparement des espaces et ressources relevant du domaine public de l'Etat.

Dans son allocution, le Représentant Résident de la Fao au Niger **Monsieur Attaher MAIGA** a tenu d'abord à remercier le Gouvernement de la République du Niger et de le féliciter pour son engagement dans la mise en œuvre des Directives Volontaires permettant aujourd'hui la tenue des Etats généraux. Il a ensuite ajouté que les questions foncières font parties des activités prioritaires de la FAO dans ses efforts globaux visant à éradiquer la faim et à lutter contre la pauvreté, à moderniser et améliorer les pratiques agricoles, forestières et halieutiques pour garantir la sécurité alimentaire et nutritionnelle pour tous.

Il a terminé en réitérant l'engagement de la FAO à continuer à partager avec le Niger, son capital d'expériences et d'expertises, pour une mise en œuvre coordonnée de toutes les initiatives pour améliorer la gouvernance foncière au Niger et pour toutes les actions visant à l'atteinte l'objectif « Faim zéro » tel que prôné par l'Initiative 3N « les Nigériens nourrissent les Nigériens ».

L'ambassadeur, Chef de délégation de l'Union Européenne au Niger **S.E.M. Raul MATEUS PAULA** quant à lui, a d'abord au nom de tous les Partenaires Techniques

et Financiers tenu à saluer la volonté de l'Etat du Niger à se doter d'une politique foncière, instrument fondamental qui contribuera à améliorer substantiellement la gouvernance foncière, à travers des mécanismes et des processus qui permettent d'articuler les besoins et les intérêts des citoyens. Il a ensuite assuré la disponibilité des Partenaires Techniques et Financiers à contribuer à la matérialisation des engagements pris pendant les États Généraux par les acteurs, tant du niveau national que local, pour que la Politique Foncière Nationale qui en sera issue, soit fortement ancrée dans la société rurale nigérienne afin qu'elle garantisse la sécurité alimentaire et le développement économique et social de tous les nigériens. Il a aussi souhaité que des inscriptions budgétaires adéquates soient régulièrement prévues afin d'assurer le financement et la durabilité des institutions du Code Rural. Il a enfin émis le vœu qu'à l'issue de ces Etats généraux, une Note d'Orientation et une Feuille de Route éclairantes soient produites pour un meilleur avenir du foncier rural au Niger.

Dans son Discours d'ouverture, Son Excellence **Monsieur Brigi RAFINI**, Premier Ministre, Chef du Gouvernement a d'abord remercié les participants aux EGFR pour leur mobilisation massive, dénotant leur intérêt pour les questions foncières et l'amélioration de la Gouvernance Foncière au Niger.

Il a ensuite indiqué que les EGFR constituent un tournant décisif pour l'évaluation des politiques publiques et un puissant levier dans l'accomplissement des aspirations des populations rurales pour leur bien-être économique et social. Il a également affirmé que si la finalité de ces états généraux est de jeter les bases de l'élaboration d'une politique foncière, celle-ci doit « sauver l'agriculture familiale, donc de sécuriser le capital foncier familial, sécuriser l'accès des usagers aux ressources naturelles rurales renouvelables face aux chocs climatiques et aux différentes formes de spéculations dont celle de l'accaparement de terres nées d'un agro-business non maîtrisé et d'un lotissement anarchique autour de nos villes, qui pourraient tôt ou tard être un fléau pour les campagnes et le monde rural ».

Enfin, le Premier Ministre a rassuré les participants de l'engagement de son Gouvernement à porter et à accompagner le processus de l'élaboration et de la mise en application de la politique foncière qui sera issue de ce processus.

II. Déroulement des travaux

2.1 Communications

Les communications ont porté sur les thématiques suivantes :

1. L'état des lieux de la Gouvernance Foncière
2. La Gestion Durable du Foncier Rural : un défi majeur pour la réussite de l'Initiative 3N « les Nigériens Nourrissent les Nigériens »
3. L'Agriculture Familiale dans un contexte de morcellement des exploitations ;
4. La contribution de la société civile aux états généraux sur le foncier rural
5. Le Cadre Juridique de Gestion du Foncier Rural et des Ressources Naturelles au Niger : Difficultés d'application
6. Quelques réalités souvent méconnues sur la contribution de la femme à l'économie rurale et les inégalités entre homme et femme
7. L'accès à la terre des couches vulnérables des femmes, jeunes et pasteurs: une problématique complexe
8. Les Directives volontaires pour une Gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale : Utilité et opérationnalité pour améliorer la gouvernance foncière au Niger
9. Les Cadre et Lignes Directrices de l'UA sur les politiques foncières en Afrique
10. Les contributions des chefs traditionnels aux états généraux sur le foncier rural

2.2 Les points forts de discussions et échanges

A l'issue des échanges et discussions, les participants à la rencontre ont salué l'initiative du Gouvernement d'organiser les états généraux du foncier rural. Ils ont ensuite soulevé des préoccupations majeures et apporté des contributions qui tournent autour des points suivants :

- ❖ L'articulation et l'harmonisation des outils d'aménagement, de planification et de développement notamment entre les Schéma d'Aménagement Foncier (SAF), les Schémas Régionaux d'Aménagement du Territoire (SRAT) , les Plan de Développement Régional (PDR), le Plan de Développement Economique et Social (PDES) ;

- ❖ La nécessité de maintenir la limite Nord des cultures tel que définie par la loi 61-05 du 26 mai 1961 et confirmé par l'ordonnance 2010-29 du 20 mai 2010 relative au pastoralisme ;
- ❖ La menace que subit la zone pastorale par le front agricole au Sud, le développement des cultures pérennes pratiquées surtout par les éleveurs et la désertification au Nord ;
- ❖ La non prise en compte de certains acteurs clés du foncier notamment les collectivités territoriales régionales dans les institutions du Code Rural;
- ❖ Le dysfonctionnement du Comité ad hoc mis en place par le Premier Ministre par arrêté N°016/PM/SGG du 23 janvier 2015 pour réfléchir et faire des propositions face au phénomène d'accaparement des terres ;
- ❖ La croissance urbaine, l'engloutissement des terres rurales périurbaines, la gestion des carrières, des ordures et des déchets urbains ;
- ❖ La Sécurisation foncière des sites culturels et touristiques ;
- ❖ L'amélioration de la qualité de l'éducation et de la formation des populations comme condition indispensable pour l'atteinte des objectifs de l'initiative 3N « les nigériens nourrissent les nigériens » et de « la faim zéro » d'ici 2021 ;
- ❖ Le morcellement des terres agricoles consécutif à l'accroissement démographique et aux spéculations foncières... ;
- ❖ Le problème de réceptivité et d'application des textes régissant le foncier rural ;
- ❖ L'existence d'un arsenal juridique étoffé en matière de gestion du foncier rural et des ressources naturelles ;
- ❖ L'inadéquation de certains textes obsolètes et datant parfois de l'époque coloniale et leur inadaptation au contexte et réalités actuels ;
- ❖ La pertinence des outils internationaux en matière de gouvernance notamment les Cadre et Lignes Directrices de l'Union Africaine, les Directives Volontaires pour une Gouvernance Foncière responsable et la nécessité de les valoriser dans le cadre de l'élaboration de la nouvelle politique foncière nigérienne;
- ❖ La vente des terres à la frontière de notre pays remettant en cause les limites des frontières ;
- ❖ La sécurisation foncière des investissements réalisés dans le cadre de l'Initiative 3N est un gage de réussite pour cette stratégie, mais aussi les conditions d'une mise en valeur durable et non conflictuelle des ressources ;

- ❖ La concentration des terres rurales dans les mains d'une frange limitée de la population rurale nigérienne comme facteur limitant pour la mise en œuvre de toute politique agricole ou foncière ;
- ❖ Le problème d'opérationnalité de la Police rurale est à la base des conflits récurrents constatés ces dernières années en milieu rural ;
- ❖ Les enjeux fonciers et le risque de conflits autour de certaines ressources stratégiques du Niger dont entre autres l'aire de pâturage de Yani, la zone de Ainoma, les plateaux autour de la ville de Niamey...

2.3 Travaux de groupe

Après les communications et les échanges qui en sont issus, trois groupes de travail ont été mis en place avec comme mandat de formuler des recommandations à la lumière des conclusions du Bilan, et des principes des Directives Volontaires et des Cadres et Lignes Directrices, selon les trois thèmes suivants :

- Groupe 1 : Cadre institutionnel et juridique
- Groupe 2 : Sécurisation et aménagement foncier
- Groupe 3 : Enjeux et défis fonciers nouveaux

2.4 Présentation de la note d'orientation et de la feuille route pour l'élaboration de la politique foncière

Un projet de note d'orientation et une feuille de route pour l'élaboration de la politique foncière a été présenté aux participants.

La note d'orientation est articulée autour des points ci-après :

- ❖ La Définition et horizon temporel de la Politique Foncière Rurale ;
- ❖ Les Propositions pour une vision de la Politique Foncière Rurale ;
- ❖ Les objectifs de la politique foncière ;
- ❖ Et les axes constitutifs de la politique foncière rurale.

Deux groupes de travail ont été mis place. Les échanges qui ont eu lieu au cours de ces travaux ont permis d'harmoniser la compréhension de tous les participants sur la note d'orientation, de déceler des insuffisances, de faire des propositions en vue de son amélioration, d'orienter les réflexions à poursuivre dans la mise en œuvre de la feuille de route.

Fait à Niamey le 16 février 2018

Les Etats Généraux